

depuis son avènement à la Couronne, sur le respect qu'on doit aux Eglises, ne sont pas observées avec toute l'exactitude que demande un devoir si saint & si important, & sur lequel l'indécence & l'habitude du scandale semble ne pas cesser de prévaloir; Elle a ordonné, que lesdites Ordonnances, les Arrêts & Réglemens rendus sur un point si essentiel à la Religion, soient exécutés à peine de désobéissance, & sur les autres peines y contenues.

VIII. Le 21. Mai, il s'est passé chez Mr. de Larrey, Ministre des Etats - Généraux, une scène qui mérite d'être rapportée pour les suites qu'elle a eues. On se servira à cet effet de l'information suivante que ce Ministre a fait dresser par son Secrétaire, & dont il a fait part aux Ministres étrangers.

« Aujourd'hui 21. Mai 1749. à 7 heures 3 quarts du matin, le Suisse de l'Hôtel d'Hollande, dans lequel habite Mr. de Larrey Ministre de L. H. P. les Etats Généraux des Provinces-Unies à la Cour de S. M. T. C. est descendu dans sa chambre, où il a trouvé trois hommes, avec lesquels il y en avoit un habillé d'une robe de Commissaire. Surpris de voir un Commissaire dans l'Hôtel, le Suisse a voulu fermer la porte de la rue: Mais trois autres personnes qui étoient en sentinelle à cette porte, l'en ont empêché. Elles sont tombées sur lui, & lui ont donné avec des couteaux de chasse, plusieurs blessures. Au bruit qu'il a fait en criant au meurtre, plusieurs valets sont venus à son secours. Trois de ces hommes, y compris le Commissaire, ont pris d'abord la fuite. Il en est resté un qui n'a pas eu le tems de se sauver, & qui a dit

» que